

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 77

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2
- absents excusés	2

Du vendredi 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'une convention de partenariat entre la Commune de Bourbonne et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne - Diseurs d'Histoires 30ème édition

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOT

Etaient absents excusés : Patrick BREYER, Olivier LADRANGE

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Georgette JOB

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/09/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 septembre 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, présente une convention de partenariat entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne relative pour la 30^{ème} édition des diseurs d'histoires du 09 octobre 2020 au 21 novembre 2020.

Il est produit un spectacle « Ma maison fait clic clac » le mercredi 18 novembre 2020 à 10 h 00 au sein de la Médiathèque – section jeunesse. Au vu du nombre d'inscrits, de la superficie de la salle de la médiathèque et de l'évolution de la crise sanitaire, le spectacle pourra être délocalisé dans une autre salle ou annulé.

La participation financière de la Commune s'élève à 350.00 € sous réserve de deux hébergements à ajouter.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 16/09/2020

ID : 052-215200403-20200911-2020_77-DE



Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2020

Le Maire



M. André NOÏROT